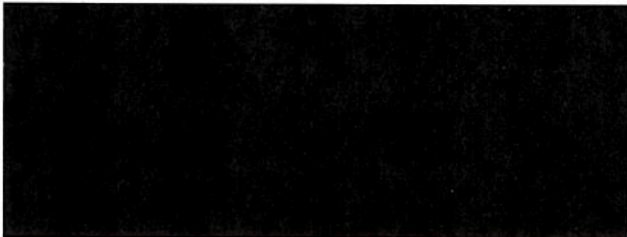


Le 28 octobre 2015

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-4898

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 18 septembre 2015 dans lequel vous nous demandez de l'information portant sur les campements d'Hydro-Québec en activité, démantelés, en construction ou en voie d'être construits.

Tout d'abord, veuillez noter que dès le début des travaux de construction des grands ouvrages hydroélectriques d'Hydro-Québec, la planification, l'établissement et la gestion des campements sont des composantes essentielles du déroulement efficace des travaux et du respect des délais prévus. En effet, les campements peuvent accueillir plusieurs centaines sinon des milliers de travailleurs à la fois dans un milieu isolé et assurer leurs besoins tant au plan professionnel que personnel tout au long des travaux de construction qui s'échelonnent souvent sur plusieurs années.

En réponse à votre demande, nous vous informons que les campements d'Hydro-Québec sont destinés au personnel œuvrant sur les différents chantiers et ne sont pas ouverts au public. Vous trouverez ci-joint 6 annexes contenant l'information que vous requérez portant sur les campements en activité et ceux qui sont démantelés. Par ailleurs, nous vous avons indiqué les coûts annuels de maintenance des campements ; ces coûts varient en fonction du nombre de travailleurs y résidant.

Par ailleurs, nous vous informons qu'il n'y a aucun campement en construction ou en voie d'être construit. Nous ne détenons donc aucun document à cet effet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.